



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 109146

Texte de la question

M. Philippe Cochet appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le bilan de l'action n° 22 contenue dans le Plan national d'action concertée pour l'emploi des seniors 2006-2010, élaboré en application de l'accord interprofessionnel du 13 octobre 2005. L'action n° 22 de ce Plan préconise notamment que l'ANPE en lien avec les DRTEFP, se rapprochera de la fédération nationale des associations de travail en temps partagé pour expérimenter, d'abord dans quelques régions, une association plus étroite de ces structures au service public de l'emploi". Il souhaiterait connaître en détail le bilan de cette action.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109146

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5352

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)